

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	27

Numéro Délibération	13/2026
Mise en ligne le	07/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 26 mars 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er avril 2026

Objet de la délibération

Institutions et vie politique – Désignation de représentants – Association « Réseau Vélo et Marche »

L'an deux mille vingt-six et le premier avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – M. Laurent VIDAL – Mme Maud DUPUIS – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROlier – M. François BATOCHÉ – M. Raymond HAREL – M. Max RASCALOU – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – M. Julien BERETTI – Mme Christelle MUSICCO – Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY – Mme Laurence BOISVILLE – M. Sébastien CAMMAL – M. Stéphane PUJOL – Mme Anne-Laure ITIER

Représentée Mme Pascale LOCK-JEANJEAN pouvoir à Mme Catherine ITIER

Absente Mme Sylvie COSTA

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Madame Alexandra ROSELLO présente l'affaire ;

Il est rappelé que la commune, selon délibération du conseil municipal n°79/2025 du 12 novembre 2025, a adhéré à l'association « Réseau Vélo et Marche », qui vise à soutenir et amplifier les initiatives en faveur des mobilités actives sur le territoire national.

Conformément à ses statuts, la commune est représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est fait appel à candidatures.

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, et compte de la présentation d'une seule candidature par poste, sont désignés avec prise d'effet immédiate et sans vote :

- M. Jean IBANEZ en qualité de titulaire, et M. Raymond HAREL en qualité de suppléant, pour représenter la Commune au sein de l'association « Réseau Vélo et Marche ».



Le Maire,

Guy LAURET.

Le Secrétaire de séance,

Max RASCALOU.

